

## L'HÔPITAL A DOMICILE 35 (HAD 35)

L'HAD 35 est un établissement de santé privé à but non lucratif porté par une Association loi 1901.

Il dispose d'une autorisation d'activités de médecine générale et pédiatrique, de soins de suite et de réadaptation et d'obstétrique.

L'HAD 35 est composé d'une équipe pluridisciplinaire, (médecins, sages-femmes, pharmacien, cadres de santé, infirmiers et infirmiers spécialisés, aides-soignants, psychologues, assistants sociaux) bénéficiant de compétences spécifiques.

Il réalise des prises en charge hospitalières au domicile des patients, en lien avec les établissements de santé et les professionnels de santé.

Certains soins peuvent être réalisés par des infirmiers libéraux.

Ainsi, si le patient le souhaite, les infirmiers qui interviennent habituellement à domicile, peuvent continuer à prodiguer les soins.

En l'absence d'infirmier connu, les professionnels infirmiers et aides-soignants de l'HAD 35 réaliseront les soins.

**L'HAD 35 ASSURE UNE  
PERMANENCE 24H/24 ET 7J/7  
POUR COORDONNER LES  
SOINS ET LE SUIVI DES  
TRAITEMENTS.**

## NOTRE SECTEUR GÉOGRAPHIQUE ET NOS DÉLAIS D'INTERVENTION :

défini par l'Agence Régionale de Santé,  
il couvre les territoires suivants:

Pays de Rennes,  
Pays de Fougères,  
Pays de Vitré- Porte de Bretagne,  
Pays de Brocéliande,  
Pays des Vallons-de-Vilaine,  
et des communes du Pays de Saint-Malo  
appartenant au Territoire de Santé N°5.

Nous ne sommes pas en mesure  
d'intervenir en urgence,  
nos délais d'évaluation et d'organisation  
sont de l'ordre de 4 jours.

**PARLEZ-EN À VOTRE MÉDECIN**

### NOUS CONTACTER:

Hôpital à domicile 35  
7, Rue de Vezin  
35000 RENNES

Tél: 02.99.41.14.33  
Fax: 02.99.77.46.88  
accueil@had35.fr

**HAD**35  
hôpital à domicile

## LA QUALITÉ DE L'HÔPITAL



## LE CONFORT DE SA MAISON

7j/7  
24h/24

## QU'EST CE QUE L'HOSPITALISATION A DOMICILE? (HAD)

L'hospitalisation à domicile est une alternative à un séjour en établissement hospitalier.

En ce sens, l'HAD assure au domicile des patients de tous âges, des soins médicaux et paramédicaux.

L'HAD constitue désormais une des réponses à l'aspiration grandissante de la population à être soignée dans son environnement familial quand la situation le permet.

Sans l'HAD, les personnes qu'elle accueille seraient maintenues en établissement hospitalier; elle permet donc de raccourcir voire d'éviter une hospitalisation en établissement.

Ce n'est évidemment pas possible pour la chirurgie ou la réanimation.

C'est, par contre envisageable pour presque tout le reste : infections, plaies complexes, soins palliatifs, chimiothérapie, rééducation ou encore suivi d'une grossesse à risque.

C'est l'hôpital qui se déplace à la maison avec les mêmes exigences de **permanence des soins** : un médecin et des soins infirmiers à domicile qui peuvent intervenir 24h/24 et 7 j/7 et une équipe pluridisciplinaire qui se relaie au chevet du patient.

**L'HAD EST SOUMISE AUX MÊMES RÈGLES QUE LES HÔPITAUX. CE SONT LES MÊMES PROCÉDURES, LE MÊME MATÉRIEL ET LES MÊMES MÉDICAMENTS QU'À L'HÔPITAL.**

## L'ADMISSION EN HAD NE PEUT SE FAIRE QUE SUR PRESCRIPTION MÉDICALE.

La demande émane le plus souvent du médecin traitant ou d'un médecin hospitalier et peut être effectuée par le patient lui-même, son entourage, un SSIAD, un EHPAD etc.

La demande est d'abord analysée par un binôme infirmier et médecin coordonnateur de l'HAD, en relation avec le médecin prescripteur et le **médecin traitant qui doit donner son accord.**

**L'HAD positionne le médecin traitant en référent et pivot de la prise en charge médicale.**

L'hospitalisation à domicile implique le consentement du patient et celui de ses proches.

Comme toute hospitalisation, le médecin coordonnateur prescrit la sortie d'hospitalisation, avec l'avis du médecin traitant.

### Établissement de santé au sens du Code de la santé publique, l'HAD:

- Est garant de la qualité et la sécurité de soins, certifiées par la Haute Autorité de Santé,
- Respecte les droits des patients et leur libre choix d'être pris en charge sur leur lieu de vie. (domicile, EHPAD),

## PLUSIEURS AVANTAGES :

C'est souvent plus confortable d'être soigné à la maison.

Des enquêtes ont été réalisées et elles montrent que l'HAD a un impact positif sur le moral:

- Les professionnels intervenant au domicile sont connus du patient,
- De nombreux déplacements sont évités, au bénéfice de moins de fatigue accumulée,
- Faire par exemple, une rééducation à la maison, adaptée à la configuration de son logement, de ses meubles, est plus efficace.

Il existe néanmoins une contrepartie: En HAD, les proches sont très sollicités et jouent un rôle très important.

Leur mission est considérée comme complémentaire de celle des professionnels de santé.

Avant de mettre en place une HAD, il y a toujours une visite d'évaluation au domicile, pour s'assurer de la disponibilité des aidants, et d'un environnement adéquat .

### EN QUELQUES MOTS, L'HAD :

- respecte le libre choix du patient d'être soigné dans son lieu de vie,
- évite ou raccourcit une hospitalisation avec hébergement,
- assure des soins couverts par les régimes d'assurance maladie obligatoires et complémentaires au même titre qu'un établissement de santé avec hébergement.